



Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau

ympae

OD/CP

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 25 NOVEMBRE 2015**

Date de convocation : le 19 novembre 2015

Le mercredi 25 novembre 2015 à 18 H 30, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Gilles LAURANSON.

I) **ETAIENT PRESENTS**

A) *les délégués titulaires dont les noms suivent*

Mairie de BAS EN BASSET
Gilles DAVID
Florent SABY

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Gilles LAURANSON
Franck RONZE

Mairie des VILLETES
Thierry VACHER

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Dominique FREYSSENET

Mairie de BEAUZAC
Marc MILLION
Jean PRORIOL

Mairie D'AUREC SUR LOIRE
Alain BONNEFOY

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)
Michel ROBIN
Alain MARQUET
Gilbert SOULIER

B) *les délégués suppléants dont les noms suivent*

C) *Participaient également à la réunion*

Olivier DUBOEUF Secrétaire du syndicat
 Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE

Éric CHEVALIER Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon

II) **ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

Mairie des VILLETES
Marc PREBET

Mairie de SAINTE SIGOLENE
Didier ROUCOUSE

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)
Iwan MAYET
René BEAU
Michel BES

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Messieurs Marc PREBET des VILLETES, Didier ROUCHOUSE de SAINTE SIGOLENE, Iwan MAYET, René BEAU et Michel BES du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP).

Il soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 25 juin dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune autre observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 11 votants.

Monsieur Gilles DAVID est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la décision prise depuis le dernier comité syndical du SYMPAE.

- Décision n° 2015-07-01 – Attribution du marché de réalisation d'un by-pass en traversée de la Loire au lieu-dit la Roche.

1. OUVERTURE DE CREDIT ET AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante, que conformément aux dispositions de l'article L-1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En l'occurrence, le plafond de dépenses autorisé serait de 162 208 €.

Monsieur le Président propose d'ouvrir simplement un crédit de dépenses imprévues à hauteur de 20 000 € au chapitre 21 pour parer à l'éventualité d'une panne matérielle ou toute autre réparation nécessitant le renouvellement d'équipements.

Le comité syndical accepté à l'unanimité.

2. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRE, il est proposé un schéma départemental de coopération intercommunal qui vise à rationaliser la carte de l'intercommunalité. En matière de gestion d'eau et d'assainissement, le schéma propose la création d'un syndicat par arrondissement qui aura pour objectif d'aboutir à la fusion avec le syndicat de gestion. Aussi, le préfet propose la dissolution des syndicats primaires de production et de distribution des eaux et/ou d'assainissement inclus dans le périmètre du syndicat de gestion des eaux Loire-Lignon (SELL), soit au total 7 syndicats dont le SYMPAE.

Cf P48 du schéma départemental,

2.2.1.3 les dissolutions proposées

3) dissolution des syndicats primaires de production et de distribution des eaux et/ou d'assainissement inclus dans le périmètre du syndicat de gestion des eaux Loire-Lignon

- SIVOM de Saint Didier la Séauve,
- SIVU de l'Alliance,
- Syndicat intercommunal des eaux de la Semène,
- Syndicat des eaux de Montregard,

- *Syndicat intercommunal de production d'eau potable (SYMPAE),*
- *Syndicat intercommunal production d'eau potable (SIPEP),*
- *Syndicat intercommunal des eaux de Tence.*

La consultation est ouverte jusqu'au 15 décembre 2015.

Une réunion d'information a eu lieu le 9 novembre 2015 en présence de la sous-préfète, des membres des bureaux de l'ensemble des syndicats. Une nouvelle réunion est prévue le 26 novembre 2015 en présence de l'ensemble des délégués des syndicats. Le SYMPAE doit formuler son avis sur ce projet: il doit être motivé, explicite et concis.

Avant de débattre sur le sujet, le président laisse la parole à Monsieur Dominique FREYSSNET pour plus d'explications.

La Loi NOTRe prévoit la dissolution des syndicats pour n'en faire qu'un seul par arrondissement.

Le préfet de la Haute-Loire a voulu aller plus loin dans sa démarche en disant qu'il existe plusieurs petits syndicats plus ou moins importants, et l'idée est qu'on ne fasse plus qu'un seul syndicat sur l'est du département. La Haute-Loire est concernée par 3 syndicats au niveau de la production et de la distribution.

Pour le moment les syndicats de gestion ne sont pas concernés.

Le préfet propose que ces dissolutions aient lieu au plus tard le 30 décembre 2016, et le même jour aurait lieu la création du syndicat unique par arrondissement pour la création et la distribution.

Il n'est pas mentionné que le syndicat unique serait le SELL.

A terme, le syndicat de production et de distribution fusionne avec les syndicats de gestion. En conclusion, le SELL est également amené à disparaître.

Au niveau du SYMPAE, légalement ce syndicat n'a pas vocation à disparaître pour le moment car celui-ci couvre au moins 3 communautés de communes. Une des difficultés est que certains adhérents ne se trouvent pas sur le même département.

L'idée est que les 7 syndicats disparaissent pour n'en faire qu'un seul.

Il serait souhaitable d'avoir un peu plus de temps pour étudier le dossier et être complètement prêt au moment des prises de compétences et faire appel à un cabinet d'étude. Il faudrait obtenir au minimum une année supplémentaire, et donc être prêt au 1^{er} janvier 2018.

Les communautés de communes pouvant prendre ces compétences de façon optionnelle avant 2020, il reste à savoir leur souhait à ce sujet car elles peuvent décider de les garder en régie ou bien de déléguer ces compétences à une structure privée ou un syndicat en place.

Si le syndicat vient à disparaître, la question du devenir des investissements se pose. Pour l'instant aucune réponse n'a été apportée sur ce sujet.

Il reste encore beaucoup d'incertitudes sur le sujet mais le principal est de savoir quelle est la volonté du comité syndical en ce qui concerne la disparition du SYMPAE.

Arrivée de Monsieur Jean PRORIOI à 18 h 50.

Arrivée de Monsieur Florent SABY à 19 h 25.

Le Président propose de donner l'avis suivant auprès du Préfet de la Haute-Loire,

- Les délégués ne sont pas opposés au projet mais ils demandent un délai supplémentaire d'une année soit au 1^{er} janvier 2018 ;
- Ils souhaitent la mise en place d'un syndicat unique tel que proposé par le schéma ;
- Ils déplorent l'absence d'étude d'impact en amont du projet de loi qui aurait permis de mesurer les conséquences en terme de gouvernance, personnel, patrimoine, et coût du service à l'abonné ;
- Ils ressentent le besoin de lancer une étude de faisabilité qui serait cofinancée par les syndicats concernés ;

- La proposition du schéma doit être affinée eu égard au périmètre du SYMPAE qui déborde sur le département de la Loire, l'avis de son préfet n'y apparaissant pas ;

Il invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

3. DEMANDE DE LA COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE POUR REALISER 2 PIQUAGES SUR LA CONDUITE RELIANT SES RESERVOIRS AVEC CEUX DU SYMPAE ;

Monsieur le Président explique que la commune de Monistrol-sur-Loire fait une demande pour réaliser deux piquages sur la conduite reliant ses réservoirs avec ceux du SYMPAE. La commune profite de ses travaux de rénovation des réservoirs pour rationaliser ses connections et effectue donc une demande pour qu'un premier piquage soit effectué sur la conduite du SYMPAE reliant ses réservoirs de stockage (se trouvant en amont de cette conduite) avec actuellement un seul des réservoirs de la commune de Monistrol sur Loire.

Le but est alors de créer une connexion pour alimenter le 2ème réservoir.

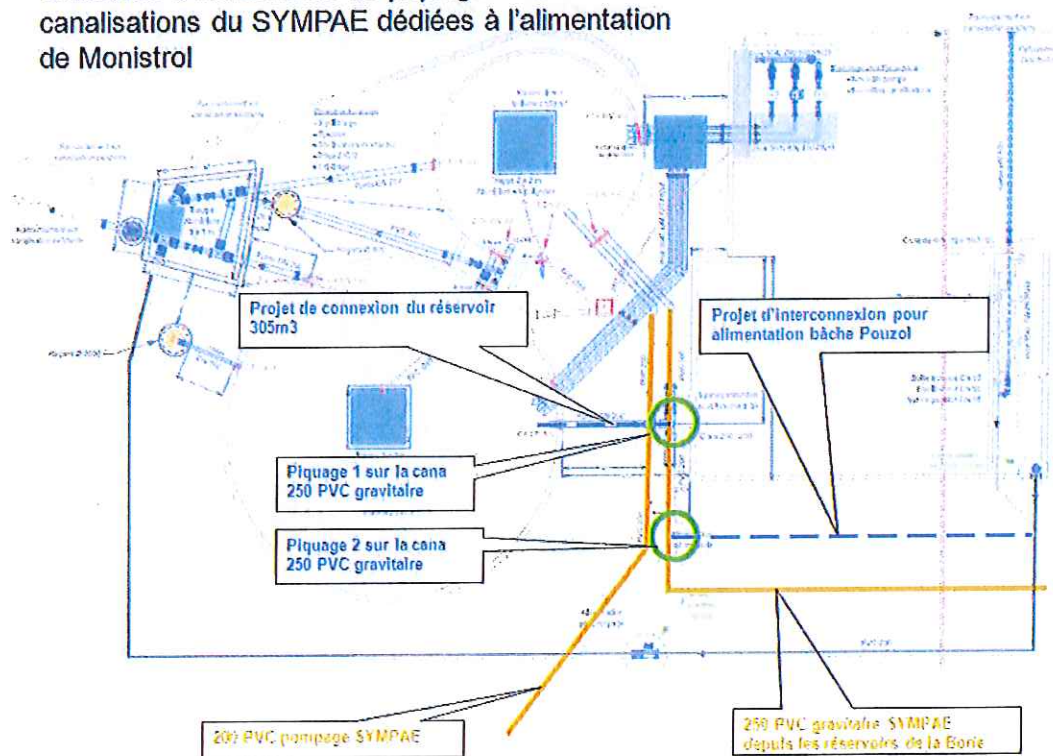
Il est prévu de faire un 2ème piquage sur la conduite du SYMPAE. En effet, la distribution de l'eau par la conduite qui alimente la bache du village de Pouzols est parfois « altérée » par des soucis d'aspiration et donc l'absence d'eau dans cette partie de la canalisation.

Comme le compteur de volume se trouve en amont de cette conduite et que cette partie de la conduite du SYMPAE est uniquement utilisée pour l'alimentation des réservoirs de la ville de Monistrol-sur-Loire, la réalisation des 2 piquages est envisageable.

Par contre, l'entretien des pièces permettant les deux piquages, sera de la responsabilité de la commune de Monistrol et non du SYMPAE.

Dès lors, le Président pense donc qu'il est nécessaire d'établir une convention entre la commune de Monistrol-sur-Loire et le SYMPAE.

Demande d'autorisation de piquages sur les canalisations du SYMPAE dédiées à l'alimentation de Monistrol



Monsieur Jean PRORIOI demande quels sont les diamètres des piquages et qui va supporter le coût engendré en cas de détérioration de l'enrobé.

Monsieur le Président précise que la conduite existante possède un diamètre de 250mm et que le piquage aura, pour le premier, un diamètre de 200mm et qu'il n'est pas précisé de diamètre pour le second mais qu'il va se renseigner auprès des services de la mairie. Les coûts engendrés seront supportés intégralement par la commune (y compris une reprise d'enrobé si besoin).

Il invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

❖ Curage de la lagune de l'usine de traitement de l'eau

Monsieur le Président explique que le curage de la lagune s'est déroulé du 7 au 9 septembre 2015 et a été réalisé par la société TERRALYS.

Le devis était de 10 470 € pour un volume estimé de 120m³ de boues à traiter. Après exécution des travaux, il apparaît un surcoût dû en particulier à la présence de nombreux roseaux. L'épandage des roseaux est prévu au printemps 2016 pour un coût de 1 116 €.

La deuxième raison du surcoût est liée à une estimation difficile du volume de boues du fait que ce soit le 1^{er} curage et à un niveau haut de la lagune. En effet, il y avait une hauteur de 15 cm d'eau car la vanne d'eau départ de la lagune s'est obstruée juste avant les pluies dans la nuit précédant l'intervention.

Ceci a donc engendré un volume plus important de boues à traiter, 340m³ au final pour une facture de 13 606 € sur laquelle sera effectuée une remise de 400€. Cette remise nous a été accordée car la pluie a rendu plus liquide la boue ce qui a facilité son aspiration. Le coût sera donc au final de 14 322€ HT.

Ces travaux se sont réalisés sans aucun problème.

Une discussion a eu lieu avec Florent BOSC pour éviter à l'avenir l'épandage des roseaux. Un entretien plus régulier de la densité des roseaux sera réalisé.

Une étude devrait être proposée par la société TERRALYS pour un épandage des boues produites par la station, qui représentent 120 m³, au lieu d'un enfouissement systématique au SYMPTTOM. Cette opération est prise en charge dans les charges d'exploitation du SELL.

❖ Travaux UTEP : transfert des pompes de lavage dans un local annexe.

Monsieur le Président rappelle que, pour l'instant, les lavages sont réalisés avec l'eau de la ville de Monistrol-sur-Loire. Les travaux pour aménager le local annexe sont en cours.

En maçonnerie, il ne reste plus que la dalle à couler, et le chaudronnier réalise actuellement la charpente métallique en atelier pour venir l'installer par la suite.

Le bâtiment devrait être terminé en fin d'année 2015. Ceci permettra aux agents de la station de câbler et tester la réalisation pendant l'hiver.

❖ Sécurisation de la traversée Loire par by-pass

Monsieur le Président déclare que le marché a été notifié le 13 novembre dernier suite à la réception du courrier de l'agence de l'eau Loire Bretagne survenu le 30 octobre 2015 mentionnant l'éligibilité à cette subvention.

Le montant, à titre informatif est de 10 750 €. Il est à remarquer que la réponse de l'agence a engendré un important décalage du calendrier, en effet la réponse a été obtenue 4 mois après l'envoi du dossier. A noter que le conseil départemental nous a octroyé une dérogation le 7 août 2015 pour engager les travaux mais sans montant estimatif.

Les travaux initialement prévu au mois d'octobre ne débuterons que début janvier, l'entreprise étant en vacance les deux dernières semaines de décembre.

Plan de financement prévisionnel de l'opération (base marché)

Coût prév. travaux	41 994 €	
Etudes	7,86%	3 300 €
Frais divers (annonces, plans ...)		500 €
Essais, ctrl		- €
Coût prév. opération		45 794 €
AELB subvention	10 750 €	23,47%
CD43	3 850 €	8,41%
Fonds propres	31 194 €	68,12%
	45 794 €	

Monsieur le Président a eu au téléphone juste avant le comité Monsieur Jean REYNAUD du cabinet BE IE qui l'a informé que la réunion de démarrage du chantier sera le 15 décembre prochain à 11h00, en présence de l'entreprise SEETP ROBINET.

Suite à la demande du Président, Monsieur Alain MARQUET confirme qu'il sera présent lors de cette réunion qui se tiendra sur le site.

❖ Compagnie Fromagère de la Vallée de l'Ance (CFVA)

Une réunion s'est tenue le 08/10/15 avec plusieurs responsables de la CFVA dont son Directeur, des agents du SELL : Messieurs BOSC et CLEMENSON, des élus de BEAUZAC et le Président du SYMPAE.

Le colmatage des filtres posant problème se situe uniquement sur la « ligne d'ultra-filtration » qui consomme environ 30 m³/jour, le colmatage s'effectue en 2 semaines au lieu de 3 mois avec l'eau de l'Ance. (Coût de 2 500 €/filtre)

Par contre, l'eau livrée par le SYMPAE ne pose pas de soucis sur le reste des besoins de la CFVA. La solution envisagée lors de la réunion consiste à effectuer un piquage sur une conduite venant de l'Ance afin d'alimenter spécialement la « ligne d'ultra-filtration », le reste des besoins pouvant être couverts avec un mélange eau de l'Ance – eau du SYMPAE (70%/30%).

Une étude technique et financière pour cette solution est en cours entre la CFVA et la ville de Beauzac.

A ce jour, il n'y a eu aucun retour sur le sujet.

Monsieur Jean PROPRIOL explique que le résultat de l'étude consiste à tirer une conduite de 200ml en essayant de contourner la laiterie. Mais le coût de l'opération s'élèverait à 23 000 € et pour l'instant on ne sait pas qui va supporter ce coût.

Des problèmes de terrains se posent également, en effet certains appartiennent à des particuliers et sont des terrains agricoles, ce qui engendrerait des pertes de cultures et l'établissement de conventions de passage ainsi que des indemnités.

Le Président rappelle que lors de l'utilisation de l'eau du SYMPAE par la CFVA du 28 avril au 18 juin dernier, il y a eu environ 17 000 m³ de livré, ce qui correspond environ à 330m³/jour.

Un débit sanitaire d'environ 20 m³/jour sur le réservoir de Pirolles a été instauré depuis le 08 juillet 2015 pour éviter une trop longue remise en œuvre des conduites en cas de réutilisation (cela fait suite à un problème bactériologique détecté lors d'une remise en route).

❖ Remboursement anticipé d'un prêt à taux variable

Monsieur le Président explique que suite au budget primitif 2015, il avait été évoqué de procéder à un remboursement anticipé sur un prêt à taux variable. La réalisation de ce remboursement anticipé (154 841 €) est abandonnée au regard des taux d'intérêts actuels. Le capital restant dû est de 664 079.23 € pour un cumul d'intérêts 2015 de 783 € soit un taux moyen annuel de 0.11%.

Vu les taux d'intérêt actuels, il ne serait pas intéressant d'anticiper un remboursement.

Pour information, Monsieur le Président rappelle que plusieurs membres du comité syndical avaient participé à l'élaboration d'un courrier pour la ville de Saint -Etienne concernant la révision de la convention de vente d'eau brute, celui-ci a été réalisé et il demande à Monsieur Olivier DUBOEUF de l'analyser avant son envoi.

Monsieur Jean PRORIOL demande à Monsieur le Président si le SYMPAE vend de l'eau brute au Chambon Feugerolles.

Monsieur le Président répond qu'il a été contacté en 2014 par la ville du Chambon-Feugerolles, ils voulaient estimer les capacités du SYMPAE à produire de l'eau, et utiliser la conduite comme l'utilise Aurec-sur-Loire pour pouvoir bénéficier de l'eau mais il indique qu'il n'y a pas eu de suite à cela.

Monsieur Jean PRORIOL demande également si le barrage des Plats livre la Vallée de l'Ondaine.

Monsieur le Président ne connaissant pas le dossier ne peut répondre à cette question.

Monsieur le Président indique à l'assemblée la date du prochain comité syndical qui aura lieu le mercredi 10 février 2015 à 18 h 30.

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour étant terminé, et aucun autre membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h55.

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION
ET D'ADDUCTION D'EAU

S.Y.M.P.A.E.

Hôtel de Ville

7, avenue de la Libération

BP 20019

43120 MONISTROL SUR LOIRE

Le Président,



Gilles LAURANSON